

## AVIS PUBLICS

## Enquêtes publiques

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE - DDT

Par arrêté préfectoral du 19 octobre 2020, une enquête publique est ouverte du **lundi 16 novembre 2020 au mardi 15 décembre 2020 inclus** sur le projet de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles liés aux inondations sur le bassin du Touch aval, qui concerne les communes de Bérat, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Lherm, Plaisance du Touch, Poucharramet, Saint-Clair de Rivière, Saint-Lys, Seysses et Tournefeuille, en vue de son approbation par le Préfet de la Haute-Garonne. Les pièces présentées à l'appui dudit projet sont, pour chaque commune :

- volet n°1 : une note de présentation du bassin de risque, une note communale,
  - volet n°2 : des cartographies des aléas et des enjeux,
  - volet n°3 : un plan de zonage réglementaire et un règlement associé, auxquelles sont joints les avis prévus à l'article R562-7 du code de l'environnement. Ce dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale.
- Un exemplaire du dossier d'enquête communal est déposé pendant toute la durée de l'enquête dans chaque mairie concernée où il pourra être consulté sur place, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux par les personnes qui désirent en prendre connaissance. Les dossiers dématérialisés sont également consultables sur un poste informatique, mis à disposition pour l'enquête dans les locaux de la mairie siège de l'enquête de : Mairie de Fonsorbes - Hôtel de Ville - Rue du 11 Novembre 1918 - BP 70028 - 31470 FONSORBES - les lundis, mardis, jeudis de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00, le mercredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 19 h 00 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30. Les pièces du projet sur les 11 communes concernées seront consultables au siège de l'enquête, à savoir la Mairie de Fonsorbes.

Compte tenu des mesures de sécurité mises en place dans les établissements publics, une pièce d'identité pourra être demandée pour accéder au dossier. Les dossiers seront également disponibles sur le site Internet des services de l'État en Haute-Garonne à l'adresse suivante : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr) rubrique « Publications/Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale ».

Le Président du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné Monsieur Christian LASSERRE, chef d'entreprise en retraite, en qualité de commissaire enquêteur. Les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur le registre d'enquête à feuillet non mobiles spécialement ouvert à cet effet dans chacune des mairies concernées ou sur le registre numérique accessible via le site internet : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-touch-aval>. Celles-ci pourront également être adressées par voie postale, pendant la durée de l'enquête, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, à savoir :

Mairie de Fonsorbes  
Siège de l'Enquête Publique du PPRi du Touch aval  
Monsieur le Commissaire enquêteur  
Rue du 11 Novembre 1918  
BP 70028  
31470 FONSORBES

ainsi que par voie électronique à l'adresse suivante : [ddt-enquete-publique-ppr@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-enquete-publique-ppr@haute-garonne.gouv.fr)

D'autre part, le commissaire enquêteur recevra le public qui désirerait lui faire part de ses observations sur le projet lors des permanences qu'il tiendra comme suit :

- Mairie de Fonsorbes : mardi 17/11/2020, 9h00 à 12h00
- Mairie de Tournefeuille : mercredi 25/11/2020, 9h00 à 12h00
- Mairie de Poucharramet : lundi 30/11/2020, 14h00 à 17h00
- Mairie de Labastidette : vendredi 04/12/2020, 9h00 à 12h00
- Mairie de Plaisance du Touch : jeudi 10/12/2020, 14h00 à 17h00

Le commissaire enquêteur tiendra également deux permanences en visioconférence comme suit :

- samedi 28/11/2020, 9h30 à 12h30
- samedi 12/12/2020, 9h30 à 12h30

Afin de pouvoir participer aux permanences en visioconférence le public devra prendre rendez-vous par voie dématérialisée à l'adresse : <https://www.registre-numerique.fr/ppri-touch-aval>. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, le présent avis et l'arrêté préfectoral détaillant les modalités d'organisation de l'enquête seront publiés et affichés dans chaque commune concernée. Le même avis sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de celle-ci.

À l'issue de l'enquête, et avant le 15 janvier 2021, le commissaire enquêteur transmet au Préfet et au directeur départemental des territoires de la Haute-Garonne un rapport d'enquête et ses conclusions.

La décision d'approbation du Plan de Prévention des Risques sera prise, le cas échéant, par arrêté du Préfet de la Haute-Garonne.

Dès sa réception, le Préfet adresse copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur au maire de chaque commune visée pour y être sans délai tenu à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Par ailleurs, chaque intéressé pourra obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Haute-Garonne ou à la direction départementale des territoires de la Haute-Garonne.

Ces documents seront également publiés sur le site internet des services de l'État en Haute-Garonne : [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr) rubrique « Publications/Déclarations d'intention, enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale ».

La direction départementale des territoires de la Haute-Garonne (service risques et gestion de crise) est le service auprès duquel des informations peuvent être demandées soit par téléphone au 05.81.97.71.89 soit par courriel [ddt-srg-upt@haute-garonne.gouv.fr](mailto:ddt-srg-upt@haute-garonne.gouv.fr)

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE MONTLAUR

#### 1ère Modification du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n° 2020-11 en date du 14 octobre 2020, le Maire de Montlaur a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU). A cet effet, Mr Marcel LOPEZ, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par M. le Président du tribunal administratif. L'enquête se déroulera à la mairie de Montlaur du lundi 09 novembre 2020 9h00 au samedi 05 décembre 2020, 12h00 aux jours et heures habituelles d'ouverture. Le commissaire enquêteur recevra à la salle

publiques associés et consultés, seront disponibles :

- sur le site internet suivant [www.montlaur.fr](http://www.montlaur.fr) ;
- en format papier à la mairie de Montlaur aux jours et heures habituels d'ouverture le lundi de 13h30 à 17h30, le mercredi de 8h30 à 13h, le jeudi de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 13h00 ;
- les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

Pendant le délai de l'enquête, le public pourra transmettre ses observations et propositions :

- en les consignait sur le registre d'enquête disponible sur le lieu de l'enquête ;
- par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Montlaur - 1 place du Lauragais - 31450 MONTLAUR ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urba.mariemontlaur@orange.fr](mailto:urba.mariemontlaur@orange.fr) ;
- le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, transmis au Maire, seront

Journal habilité à recevoir les annonces légales. Tarif et présentation réglementés, arrêté ministériel N°OR : MICE1733475A. Prix : 1 82€ HT le millimètre par colonne, de filat à filat. Reproduction certifiée conforme.

## MARCHÉS PUBLICS

### Avis rectificatif

### AVIS RECTIFICATIF DU 19/10/20

ALTEAL, M. le Directeur Général, 8 allée du Lauragais, BP 70131, 31772 COLOMIERS - Cedex, mël : [servicemarche@alteal.net](mailto:servicemarche@alteal.net), web : <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

Référence : 25-20  
Objet : Construction de 20 logements collectifs et 15 villas route de Lapeyrouse à CASTELMAUROUT  
Remise des offres : au lieu de : 20/10/20 à 12h00 au plus tard. lire : 10/11/20 à 12h00 au plus tard.

Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

### MAPA < 40 000€

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

COMMUNE DE FOURQUEVAUX  
RESTAURANT SCOLAIRE

- 1 - **Objet du marché** : l'objet de la consultation porte sur la fourniture et livraison de denrées brutes pour la confection des repas du restaurant scolaire.
  - 2 - **Mode de consultation** : la présente consultation est lancée selon la procédure adaptée (art. 28 du code des marchés publics).
  - 3 - **Description du marché** : le présent marché est un marché à bon de commande. Le marché sera passé pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2021. Il sera renouvelable deux fois par tacite reconduction.
  - 4 - **Jugement des offres** : ce jugement sera effectué dans les conditions prévues à l'article 53 du code des marchés publics. Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre qualitativement et économiquement la plus avantageuse.
  - 5 - **Lieu où le dossier de consultation doit être retiré** : Mairie de Fourquevaux, 24 bis Rue Jean-Paul Laurens 31450 Fourquevaux. Tél : 05-61-81-05-97
  - 6 - **Remise des offres** : voir l'adresse ci-dessus
- Date limite de remise des offres : 27 novembre 2020 à 17h00

### MAPA > 90 000€

MAIRIE DE SAINT-BEAT-LEZ

### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Organisme : nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE SAINT-BEAT-LEZ, M. Thierry HAËM - Maire, Avenue Gallieni, 31440 Saint-Beat.

L'avis implique un marché public  
Objet : Réfection de la toiture de l'école et travaux annexes. Relance lot 3 : menuiseries intérieures bois, déclaré infructueux

Procédure : Procédure adaptée  
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non  
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Remise des offres : 26 octobre 2020 à 12h00 au plus tard.  
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.  
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Envoi à la publication le : 19 octobre 2020  
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.ladepeche-marchespublics.fr>

## Marchés formalisés

## AVIS DE CONCOURS

Directiv 2014/24/UE

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

1.) ADM ET ADRESSES : Conseil Départemental Haute-Garonne, 1 Boulevard de la Marquise (5) de contact : Direction de la Commande Publique - DA des Marchés Publics-Bât B-rez de c bureau 8071, 31090, Toulouse, F. Téléphone : (+33) 5 34 33 35 85, Courriel : [marches.secteur@haute-garonne.fr](mailto:marches.secteur@haute-garonne.fr)  
Code NUTS : FRJ23

Adresse(s) internet :

Adresse du profil acheteur : <https://www.haute-garonne.marches-publics.info>

1.) COMMUNICATION : Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.haute-garonne.marches-publics.info>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://www.haute-garonne.marches-publics.info>

1.) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR : Autorité régionale ou locale

1.) ACTIVITE PRINCIPALE -Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET

II.) ETENDUE DU MARCHÉ

II.1.) Intitulé : RESTRUCTURATION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE HAUTE-GARONNE - BLD GRIFFOUL DORVAL A TOULOUSE - MAITRISE D'OEUVRE

Numéro de référence : 2050263

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71221000

Descripteur supplémentaire :

Mots descripteurs : Maîtrise d'oeuvre

II.2.) DESCRIPTION

II.2.1) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71221000

II.2.4) Description des prestations : Réhabilitation complète du site des archives départe situées Boulevard Griffoul Dorval à Toulouse : rénovation et extension du bâtiment histc démolition-reconstruction des 2 bâtiments annexes (bâtiment de verre et ancien bâtiment Enveloppe prévisionnelle des travaux : 9 800 000 euros HT. Le titulaire se verra confier une de base de maîtrise d'oeuvre avec VISA au sens de l'article R233-4 du CCP. Cette mis complétée par les éléments suivants : - Diagnostic des existants (DIAG) - Devis quantitatifs (DQD) - Mission de coordination des Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) - Environnement (E BEPOS) - Synthèse BIM et Maquette de gestion - Organisation, pilotage et coordination de (OPC) - Exploitation - Loi sur l'eau les autres éléments de mission pourront faire l'objet c gociation ultérieure.

II.2.5) Information sur les fonds de l'Union européenne :

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européen

Identification du projet :

Mots descripteurs : Maîtrise d'oeuvre

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1.) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Critères de sélection des participants :

- Aédation des capacités techniques et financières avec l'objet du concours - Respect p ténances professionnelles demandées au groupement de Maîtrise d'oeuvre : architecture (coi synthèse et réalisation), TCE, SSI, économie de la construction, BIM manager, Environneme HGE (BEPOS), OPC - Qualité et adéquation des références présentées avec l'objet du conc critères seront appréciés sur la base d'un dossier de candidature produit par les candidats ; comporter les pièces énoncées à l'article 1 de la notice pour candidater. Les candidats pu procurer les documents sur le profil acheteur : <https://haute-garonne.marches-publics.info>

III.2.) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Informations relatives à la profession :

La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Architectes, BIM managers et bureaux d'études techniques

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1.) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de concours : Restreint

Nombre de participants envisagé : 4

IV.1.2) Critères d'évaluation des projets : Le jugement des prestations se fera sur la base de suivants :

- 1- Qualité architecturale et insertion dans le site
- 2- Fonctionnalité, respect du programme fonctionnel
- 3- Compatibilité du coût de l'ouvrage avec l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux
- 4- Délais et phasages d'études et d'exécution des travaux
- 5- Qualités environnementales du projet et performances énergétiques du projet
- Les concurrents devront fournir une esquisse dans un délai de 14 semaines à compter de la date de remise du dossier de consultation des concepteurs.

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 25 novembre 16:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY

IV.3.1) Information sur les primes :

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s)

Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : une indemnité de 47 500 euros HT, pour les pn sur esquisse, sera allouée à chaque candidat non retenu. Elle constituera une avance sur ht pour le groupement titulaire du marché de maîtrise d'oeuvre. La maquette sera rémunér pour un montant forfaitaire de 3 000 euros HT.

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours :

le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant concours : oui

IV.3.4) Décision du jury :

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES : Le concours est ouvert aux architectes diplômés e à l'ordre ou tout organisme équivalent pour les candidats ressortissants d'un autre état d' Européenne, faisant équipe avec un BIM manager et des bureaux d'études techniques o des compétences spécifiques exigées. Pour obtenir tous renseignements complémentaires seraient nécessaires, les candidats devront faire parvenir au plus tard le 16/11/2020 une c uniquement via le profil d'acheteur. Une réponse sera déposée sur le profil d'acheteur à candidats, au plus tard le 16/11/2020

VI.4.) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulouse Raymond IV, 31068, Toulouse Cedex 7, F, Téléphone : (+33) 05 62 73 57 57,

Courriel : [greffe.tatoulouse@juradm.fr](mailto:greffe.tatoulouse@juradm.fr)

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de cf. rubrique VI.4.1, Toulouse, F

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 19 octobre 2020

**LA DEPÊCHE**

Journal de la démocratie  
GROUPE LA DEPÊCHE DU MIDI

Société Anonyme au capital de 3.377.019 Euros  
Siège : Avenue Jean-Baptiste, 31095 Toulouse  
Tél. 05.62.11.33.00 - Fax : 05.61.44.74.74 - [contact@ladepeche.com](mailto:contact@ladepeche.com)

Président-directeur général, Responsable de la Rédaction: Jean-Michel BAYLET  
Vice-présidents-directeurs généraux : Marie-France MARCHAND-BAYLET et Bernard MAFFRE  
Directeur de la Publication : Jean-Nicolas BAYLET  
Principal actionnaire : SAS SOCIÉTÉ OCCITANE DE COMMUNICATION  
Médiateur : Henri AMAR - M&L : [henni.amar@ladepeche.fr](mailto:henni.amar@ladepeche.fr)  
Site Internet : <http://www.ladepeche.com>  
Commission paritaire : 0325C87785 - I.S.S.N. : 0181-7981  
Liste des points de vente sur Paris, consultables sur notre site internet  
[www.ladepeche.com](http://www.ladepeche.com)

Tirage du mercredi 21 octobre 2020  
Nombre d'exemplaires : 122.647

Journal imprimé sur les presses de la S.A. Groupe La Dépêche du Midi  
Origine géographique du papier : Espagne, composé à 100% de fibres  
recyclées, issu de forêts durables gérées. Encartation : 2\*4\*1 mg par exemplaire.